Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 073-287312011-20260708-DEL_2026_39-DE

Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
de la Savoie

Délibération n°39-2026 8 juillet 2026

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Détermination du nombre de Vice-Présidents.

Séance du : 8 juillet 2026
Date de la convocation : 30 juin 2026
Président de séance : Fabrice PANNEKOUCKE
Secrétaire de séance : Dominique CHAPUIS

Nombre de membres titulaires en exercice : 27

Etaient présents (titulaires et suppléants) : 25

- Collège des affiliés : 20

Danièle BEAUX-SPEYSER, Arthur BOIX-NEVEU, Vincent BOULNOIS, Jean-Marc BUTTARD, Dominique CHAPUIS, Jean François CLARAZ, Jean-Marc DRIVET, François DUNAND, Christian EXCOFFON, Nathalie FONTAINE, Jean-Pierre GUILLAUD, Valentin HACHET, Chantal MARTIN, Fabrice PANNEKOUCKE, Colette PIGNIER, Philippe ROLLET, Stéphane ROULET, Lucien SPIGARELLI, Jean-Maurice VENTURINI, Céline YACONO

- Collège spécifique : 5

Michelle BRAUER, Sandrine DESROCHES-AFCHAIN, Pascale GAGNIEUX, Alain MOUGNIOTTE, Olivier THEVENET

Etaient représentés : 2

- Collège des affiliés : 1

Béatrice SANTAIS (pouvoir à Nathalie FONTAINE)

- Collège spécifique : 1

Christian GRANGE (pouvoir à Stéphane ROULET)

Etaient présents ou représentés : 27
Nombre de votants : 27

Était excusé M. Claude MOLLARD, Responsable du Service de gestion comptable de Chambéry, agent comptable.

Ont assisté à cette séance :

Eric CHAUMARD	Directeur général
Carole MONTALI	Responsable du Pôle missions d'appui aux collectivités
Virginie GELOTTIER	Chargée d'appui aux collectivités

Cdg 73 • Parc d'activités Alpespace • 113, voie Albert Einstein • Francin • 73800 PORTE-DE-SAVOIE
Tél : 04 79 70 22 52 • Fax : 04 79 70 84 84 • www.cdg73.fr • contact@cdg73.fr

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 073-287312011-20260708-DEL_2026_39-DE

DELIBERATION N° 39-2026

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Détermination du nombre de Vice-Présidents.

Monsieur le Président rappelle au conseil d'administration les dispositions de l'articles 21 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale.

Il revient au conseil d'administration d'élire de deux à quatre Vice-Présidents parmi ses membres titulaires représentant les collectivités et l'ensemble des établissements publics affiliés au centre.

En conséquence, le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

VU l'article 21 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale,

DECIDE de fixer à quatre le nombre de Vice-Présidents du Centre de gestion.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE de GESTION de la SAVOIE

Fait à Porte-de-Savoie,
Le 8 juillet 2026
Le Président,

Fabrice PANNEKOUCKE